DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE GAP
CANTON D'EMBRUN

Publication effectuée
le 18/04/2023.....
Le Maire,
Pierre VOLLAIRE

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-027
SEANCE du 11 avril 2023
Convoqué le 04 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze du mois d'avril, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle de réunion Prélongis (4 allée des Mélèzes – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 09

Résultat du vote :
Votants : 12
Pour : 12
Contre : 00
Abstentions : 00

Présents : Mmes BOU Suzanne, CHABRAND Gisèle, ROUX Chantal, MM. BONNAFFOUX Sébastien, CEAS Benoît, LAGIER Robert, MEYSSIREL Bernard, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre.
Absents : MM. LAURENS Ludovic, MEGARNI Stéphane, MEYSSIREL Cédric
Pouvoirs : Mme CHOSSAT Martine à M. NOEL Hervé, Mme FORME Sonia à M. LAGIER Robert, M. AUBERT Sébastien à M. BONNAFFOUX Sébastien
Secrétaire : Mme ROUX Chantal

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République ;

Considérant les propositions de budgets 2023 exposées par Monsieur le Maire ;

Budget Principal – section de Fonctionnement et Investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, au vu du programme d'investissement 2023 et après examen des prévisions en section de fonctionnement de l'année 2023 :

- **ADOPTE** le Budget Primitif « Budget Principal » de la commune des Orres pour 2023, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
  - ✓ En section de Fonctionnement à **7 677 632 €**
  - ✓ En section d'Investissement à **6 807 561€**

	Recettes	Dépenses
Opération 160 : ECOLE	0,00 €	2 664,00 €
Opération 105 : Sentiers	0,00 €	18 316,00 €
Opération 120 : piscine	94 866,70 €	30 000,00 €
Opération 124 : Acquisitions diverses	13 578,45 €	48 435,80 €
Opération 125 : Autres bâtiments communaux	8 333,00 €	10 686,22 €
Opération 150 : Voirie	22 198,14 €	35 000,00 €
Opération 151 : Requalification centre station	15 750,00 €	75 000,00 €
Opération 154 : Eclairage public	0,00 €	35 872,29 €
Opération 156 : Signalétique	0,00 €	7 185,64 €
Opération 180 : Enfouissement réseaux	0,00 €	137 090,00 €
Opération 480 : Sécurisation domaine public	0,00 €	14 182,32 €
Opération 490 : Energies renouvelables	0,00 €	20 000,00 €
Opération 530 : Rénovation Thermique	13 232,23 €	0,00 €

Accusé de réception en préfecture
005-210500989-20230411-2023-027A-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Opération 560 : Bornes incendie	0,00 €	2 100,00 €
Opération 562 : Travaux sylvicoles	68 668,00 €	37 495,56 €
Opération 564 : Pôle Sports et Innovation	35 483,00 €	5 442,32 €
Opération 565 : Stationnement station	65 767,00 €	7 429,56 €
Opération 566 : Urbanisme - PLU	0,00 €	6 840,00 €
Opération 568 : Vie des Orres	572 715,41 €	710 764,73 €
Opération 569 : Via Ferrata	2 828,00 €	1 080,00 €
Opération 570 : Travaux forestiers association	44 972,84 €	0,00 €
Opération 573 : Viabilisation terrains constructibles	0,00 €	85 885,78 €
Opération 574 : Station de demain	0,00 €	16 200,00 €
Opération 576 : Réhabilitation OT/PM/La Poste	565 572,50 €	8 099,40 €
Opération 578 : MAM	0,00 €	49 060,00 €
Opération 579 : CHAMPIONNAT SKI	46 860,00 €	5 253,00 €
Opération 581 : STATIONNEMENT SUR VOIRIE	0,00 €	399 186,00 €
Total :	**1 570 825,27 €**	**1 769 268,62 €**

Budget Eau – section de Fonctionnement et Investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, au vu du programme d'investissement 2023 et après examen des prévisions en section de fonctionnement de l'année 2023 :

- **ADOPTE** le Budget Primitif « Eau » de la commune des Orres pour 2023, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
  - ✓ En section de Fonctionnement à **452 188 €**
  - ✓ En section d'Investissement à **375 254 €**

Dont le détail par opérations d'investissement

	Recettes	Dépenses
Opération 120 : Périmètre protection source	0,00 €	36 121,90 €
Opération 140 : Extension réseau	0,00 €	153 300,60 €
Opération 152 : Acquisitions diverses matériel spécifique	7 980,00 €	75 000,00 €
Opération 153 : Renouvellement de réseaux	0,00 €	83 036,00 €
Total :	**7 980,00 €**	**348 458,50 €**

Budget Navette – section de Fonctionnement et Investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, au vu du programme d'investissement 2023 et après examen des prévisions en section de fonctionnement de l'année 2023 :

- **ADOPTE** le Budget Primitif « Budget annexe Navette » de la Commune des Orres pour 2023 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :
  - ✓ En section de Fonctionnement : **15 000 €**
  - ✓ En section d'Investissement : **0,00 €**

Budget Parkings – section de Fonctionnement et Investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, au vu du programme d'investissement 2023 et après examen des prévisions en section de fonctionnement de l'année 2023 :

- **ADOPTE** le Budget Primitif « Budget annexe Parkings » de la Commune des Orres pour 2023 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :
  - ✓ En section de Fonctionnement **291 793 €**
  - ✓ En section d'Investissement : **2 881 608 €**

Accusé de réception en préfecture
005-210500989-20230411-2023-027A-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Budget Station expérientielle – section de Fonctionnement et Investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, au vu du programme d'investissement 2023 et après examen des prévisions en section de fonctionnement de l'année 2023 :

- **ADOPTE** le Budget Primitif « Budget annexe Station expérientielle » de la Commune des Orres pour 2023 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :
  - ✓ En section de Fonctionnement : **44 077 €**
  - ✓ En section d'Investissement : **4 883 169 €**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif (dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).

Accusé de réception en préfecture
005-210500989-20230411-2023-027A-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023